

**Accord relatif aux salaires minima
de la Convention collective nationale du négoce de l'ameublement**

Préambule

Les parties entendent rappeler l'importance qu'elles attachent au principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et plus particulièrement, à celui d'égalité des rémunérations.

Article 1^{er} : Entre les parties signataires de la convention collective nationale du négoce de l'ameublement, il a été convenu de fixer la grille de salaires minima mensuels, ci-après.

Cette grille de minima mensuels correspond à la durée légale du travail actuellement en vigueur.

GROUPE	NIVEAU	Salaires minima mensuels (base 151,67 heures)
1	Niveau unique	1794
2	1	1799
	2	1803
	3	1809
3	1	1826
	2	1848
	3	1878
4	1	1918
	2	1947
	3	1976
5	1	2057
	2	2097
	3	2200
6	1	2348
	2	2420
	3	2491
7	1	2672
	2	3068
	3	3288
8	1	3475
	2	3786
9	1	4419
	2	4873

Article 2 : Cette grille de salaires annule et remplace la grille issue de l'accord du 19 octobre 2023. Elle s'applique à compter du 1^{er} mai 2024 pour les adhérents à la FNAEM et à compter de son extension à intervenir dans les meilleurs délais pour les entreprises non adhérentes entrant dans le champ d'application de la convention collective du négoce de l'ameublement.

Article 3 : Dans l'hypothèse d'une augmentation du SMIC, les parties ouvriront une négociation dans les 30 jours suivants.

Article 4 : Compte tenu de l'objet du présent accord, il ne comporte pas de dispositions spécifiques aux entreprises de moins de 50 salariés.

Article 5 : Le présent accord, à durée indéterminée, sera déposé au secrétariat du greffe du conseil de prud'hommes de Paris et auprès de la Direction Générale du Travail conformément aux dispositions des articles D.2231-2 et suivants du Code du Travail. Il pourra être révisé dans les conditions de l'article L.2261-7 du code du travail.

L'extension du présent accord sera demandée conformément aux dispositions des articles L.2261-24 et L. 2261-26 du Code du travail.

Fait à Paris, le 14 mai 2024

SIGNATURES

Entre :

- **La Fédération française du Négoce de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM)** - 133, rue de la Roquette – 75011 PARIS

D'une part,

Et

- **La Fédération des Services C.F.D.T.** - Tour Essor – 14, rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX
- **La Fédération Nationale de l'encadrement, du Commerce et des Services - C.F.E-C.G.C.**- 9, rue de Rocroy – 75010 PARIS CEDEX
- **La Fédération Commerces, Services et Forces de Vente CSFV/CFTC** - 34, Quai de la Loire – 75019 PARIS
- **La Fédération des commerces & Services UNSA** - 21, rue Jules Ferry - 93177 BAGNOLET CEDEX

D'autre part,